

Image not found or type unknown



Quelle est la réglementation sur l'indice d'augmentation du loyer

Par **sostan**, le **03/11/2009** à **15:08**

Bonjour,

Nous avons signé notre bail au mois de mai 2009 pour une entrée dans le logement au 1^{er} août et notre propriétaire nous avait indiqué un loyer de 900 euros avec la prévision d'une augmentation annuelle à compter du 1^{er} août avec l'indice de référence du 4^{ème} trimestre 2008 soit 2,83%. Ce qui ramène le loyer à 925 euros. Est ce le bon indice ? Et a t'il le droit d'augmenter le loyer avant même que nous y soyions installés ? Merci